

# Comité Syndical de l'EPTB Vilaine

Jeudi 28 juin 2018 à 17h00  
à La Roche-Bernard

## EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni le **jeudi 28 juin 2018 à 17 H 00** à l'EPTB Vilaine – La Roche-Bernard, sous la Présidence de Madame Solène MICHENOT.

### **ETAIENT PRESENTS :**

- Madame Solène MICHENOT, Conseillère Départementale d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Marc HERVÉ, Conseiller Départemental d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Roger MORAZIN, Conseiller Départemental d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Bernard LEBEAU, Conseiller Départemental de Loire Atlantique
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Départemental de Loire-Atlantique
- Madame Marie-Odile JARLIGANT, Conseillère Départementale du Morbihan
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Départemental du Morbihan
- Monsieur Yannick CHESNAIS, Conseiller Départemental du Morbihan

### **ABSENTS EXCUSES :**

- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Départemental d'Ille-et-Vilaine
- Madame Danielle CORNET, Conseillère Départementale de Loire Atlantique
- Madame Françoise HAMEON, Conseillère Départementale de Loire Atlantique
- Madame Marie-Hélène HERRY, Conseillère Départementale du Morbihan

### **ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :**

- Monsieur Jean-Luc JÉGOU, Directeur de l'EPTB Vilaine
- Monsieur Jean Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint de l'EPTB Vilaine
- Madame Régine ROSZAK, Responsable de la Commande Publique – EPTB Vilaine

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, la Présidente ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

# Comité Syndical de l'EPTB Vilaine

Jeudi 28 juin 2018 à 17h00  
à La Roche-Bernard

## Finances : convention pour la transmission des documents budgétaires

« Avenant n°01 à la convention pour la transmission des documents budgétaires sur  
« actes budgétaires » (BP-DM-BS-CA) »

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES, qui pose les principes de la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité. Par délibération du 27 octobre 2015, l'EPTB a décidé de procéder à la télétransmission des actes réglementaires par convention du 18 novembre 2015.

La transmission électronique des actes s'étend aux documents budgétaires (BP-DM-BS-CA). Par conséquent, il est demandé de conclure à cet effet avec la Préfecture de Loire-Atlantique un avenant à la convention du 18 novembre 2015.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, accepte de conclure avec la Préfecture de Loire-Atlantique un avenant à la convention du 18 novembre 2015.**

Pour extrait conforme  
La Présidente

Solène MICHENOT